

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-quatre, le onze du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Daniel BONHOMME, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 4 septembre 2024

Quorum atteint

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 14 Nombre de Votants : 14

DELIBERATION N°67/2024 – LOCATIONS : REVISION DES LOYERS

Conformément à la clause de révision des loyers prévue dans chaque contrat de location, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers des logements communaux, en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les montants mensuels des loyers comme suit et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



ADRESSE	NOM du LOCATAIRE	DATE D'ENTRÉE	REVISION DU LOYER	MONTANT DU LOYER	PROCHAINE DATE DE REVISION
9B, rue de la Mairie	BROECKHOVE Cyril	14/11/2022	424.34 € x irl 2 ^{ème} trimestre 2024/140.59	424.34 €	14 novembre 2024 (IRL 2 ^{ème} trimestre)
9A, rue de la Mairie	BNOUN Edwige FIEROBE Loïc	08/07/2024	470 € x irl 2 ^{ème} trimestre 2025/143.46	470 €	8 novembre 2025 (IRL 1 ^{er} trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	ROUAULT Monique	01/04/2013	Pas de révision DPE : F	305.36 €	Sans objet
3, rue du Chemin Creux	GINGAST Carole	01/12/2023	438.81 x irl 3 ^{ème} trimestre 2024/141.03	438.81 €	1 ^{er} décembre 2024 (IRL 3 ^{ème} trimestre)
5, rue du Chemin Creux	PANVERT Roland et KOROMANGA Laëtitia	01/04/2022	749.83 € x irl 4 ^{ème} trimestre 2024/142.06	749.83 €	1 ^{er} avril 2025 (IRL 4 ^{ème} trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	BOURROUX philippe	01/06/2021	Pas de révision DPE : F	274.43 €	Sans objet
Maison de Santé Cellule 2	Dr Isabelle BOUCHARÉINE	01/05/2015 (Bail de 6 ans)	289.56 € x irl 4 ^{ème} trimestre 2024/133.69	289.56 €	1 ^{er} mai 2025 (IRL des activités tertiaires 4 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 1	Dr Pascal PINTIAUX	01/11/2014 (Bail de 6 ans)	285.31 x irl 2 ^{ème} trimestre 2024/130.64	285.31 €	1 ^{er} novembre 2024 (IRL des activités tertiaires 2 ^{ème} trimestre)
Maison de Santé Cellule 4	Infirmiers Vincent HARDY Brendan GAUTIER	01/09/2021	293.74 € x irl 1 ^{er} trimestre 2025/135.13	293.74 €	1 ^{er} septembre 2024 (IRL des activités tertiaires 1 ^{er} trimestre)

Monsieur Le Maire fait part de l'arrivée Mme Edwige BNOUN et M. Loïc FIEROBE, au 9 A rue de la mairie depuis le 8 juillet 2024.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 17 septembre 2024
et transmission en Préfecture, le 17 septembre 2024
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 11 septembre 2024
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU


